

## **Comment puis-je facturer une téléconsultation ?**

Pour télétransmettre en téléconsultation, la cotation en vigueur est :

- TCG (Médecins généralistes, sages-femmes depuis le 26 mars 2020);
- TC (Médecins spécialistes).

Pour permettre la télétransmission, il faut **forcer l'acte de téléconsultation**.

- 1. **Cliquez** sur **"paramètres"** dans le menu en haut de la fenêtre
- 2. Choisissez le menu "Personnalisation des Prestations"
- 3. Dans la fenêtre qui s'affiche, cliquez sur le pictogramme "Ajouter"
- Dans la fenêtre qui s'affiche, séléctionnez: "Création exceptionnelle d'une nouvelle lettre-clé NGAP selon les dernières mesures du code de la Sécurité Sociale"
- 5. Un message d'information s'affiche, validez en cliquant sur "OK"
- Complétez les informations requises dans la fenêtre "personnalisation d'une prestation" 
  Suivez les étape 1 à 9

*Code TCG/25.00 pour un médecin généraliste et TC/23.00 pour un médecin spécialiste)* 





Fiche Pratique – TLC avec « AFFID » : facturer mes TLC • 26/03/2020